

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Thaumetopoea pityocampa



RECONNAISSANCE BIOLOGIE

Chenille :

Tête noire, corps à dominante brun-noirâtre.

Longueur : 3 à 4cm en fin de développement.

Nid :

Cocon soyeux blanc, présent principalement à l'extrémité des branches de pins.



© La mésange verte



© Ben Sale

La chenille processionnaire du pin



© FDGDON50

Écopiège

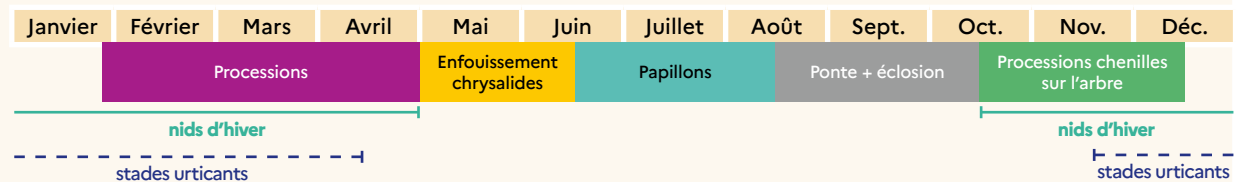


© FDGDON50

Son nid



CYCLE DE VIE



STATUT RÉGLEMENTAIRE DE L'ESPÈCE

Un décret, qui a été pris en avril 2022, classe la chenille processionnaire du pin comme espèce dont la prolifération est nuisible à la santé humaine. Cet encadrement réglementaire permet la formalisation des moyens à mettre en œuvre pour organiser la surveillance et les modalités de lutte contre cette espèce via notamment des arrêtés préfectoraux de lutte pris à l'échelle départementale.



RISQUES ET NUISANCES

RISQUES POUR LA SANTÉ HUMAINE ET ANIMALE

Les **poils microscopiques** de ces chenilles présentent des propriétés urticantes et peuvent être à l'origine d'atteintes cutanées, oculaires, respiratoires ou allergiques chez les personnes exposées. Les animaux peuvent également être sévèrement atteints.

Ces effets sur la santé n'impliquent pas nécessairement un contact direct avec les insectes : les poils peuvent rester présents à proximité des nids et être urticants, même quand les chenilles ne sont plus présentes.

Le danger augmente au fur et à mesure du développement des chenilles, la période à risque la plus élevée étant la période des processions en début d'année.

RISQUES POUR LES VÉGÉTAUX

La processionnaire du pin est connue pour être responsable de nuisances sanitaires sur les arbres. En effet, les chenilles se nourrissent des aiguilles de pins et de cèdre et entraînent des défoliations qui se traduisent essentiellement par une fragilisation des arbres et un ralentissement de leur croissance, sans entraîner pour autant leur mort. Toutefois, ils deviennent beaucoup plus sensibles aux attaques d'autres insectes xylophages ainsi qu'aux stress hydriques et thermiques.

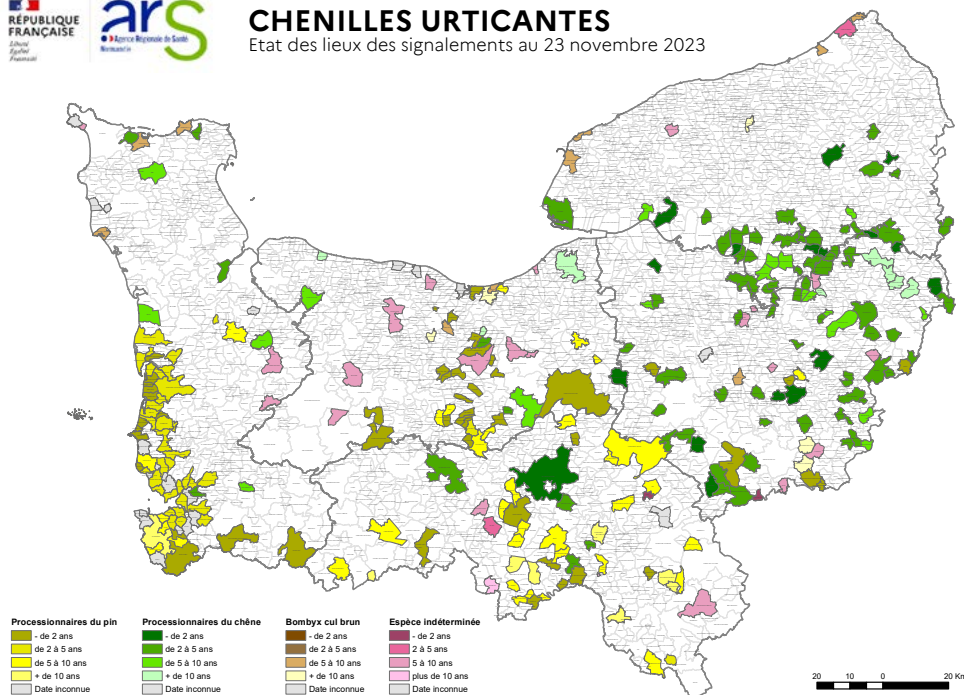


CARTOGRAPHIE DES SIGNALEMENTS DE CHENILLES URTICANTES ET DES SIGNAUX SANITAIRES



CHENILLES URTICANTES

Etat des lieux des signalements au 23 novembre 2023





LES DIFFÉRENTES MÉTHODES DE LUTTE

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) préconise 2 niveaux de gestion du risque :

- **une tolérance zéro sur les sites à forte fréquentation humaine** (cours d'école, parc fréquenté, allée touristique...) où l'éradication sur la zone doit être visée par la combinaison des différentes techniques de lutte,
- **une réduction des populations** sur les autres sites, où un faible niveau de populations de chenilles peut être accepté par les gestionnaires et les riverains, en associant des méthodes préventives et curatives, au cas par cas.

Différentes techniques sont couramment utilisées, voire combinées, pour lutter contre les chenilles processionnaires du pin en période hivernale :

	<p>La lutte biologique par les mésanges</p>  <p>© INRA UEFM</p>	<p>La pose d'écopièges</p>  <p>© FDGDON50</p>	<p>L'échenillage</p>  <p>© FDGDON50</p>
Principe	Lutte biologique par la prédation naturelle	Lutte simple et écologique. Le sac est à remplacer chaque année. Un collier guide les chenilles dans un sac	Détruire les cocons de chenilles, par la coupe des branches
Comment cela fonctionne ?	Installer des nichoirs à mésanges charbonnières pour fixer et développer une population de ces oiseaux sur les zones à risque	L'écopiège est un système de collecte des chenilles lors de la procession , à fixer sur le tronc des pins contaminés : il évite que les chenilles descendent au sol, limitant les contacts et les risques sanitaires, et agit sur les populations de chenilles	Couper les branches où sont installés les cocons (où sont présentes les chenilles) et procéder à leur destruction par incinération, de façon sécurisée
Est-ce adapté ?	En tant qu'auxiliaire, la présence de mésanges est un réel intérêt pour la lutte, quel que soit l'endroit	A installer sur les troncs de pins qui portent des cocons en automne, avant la procession. A découper en fonction de la circonférence de l'arbre. A utiliser en complément de l'échenillage en cas de forte colonisation	A privilégier lorsque les pins sont de faible hauteur. Il faut pouvoir accéder aux cocons, et ce en toute sécurité (port d'équipement de protection adaptés contre l'urtication)
Comment dois-je procéder ?	Acheter ou fabriquer soi-même des nichoirs. Nichoir de type « boîte aux lettres » avec un trou d'entrée de 32-34 mm de diamètre pour la mésange charbonnière/28-29 mm pour la mésange bleue. Installer les nichoirs à l'automne pour qu'ils puissent être utilisés au printemps suivant. Ne pas déranger les mésanges pendant la couvaison	Identifier les besoins en comptabilisant le nombre d'arbres atteints. Mesurer la circonférence des troncs (à 2m de hauteur), et ajouter pour chaque arbre une longueur de 20cm environ (le collier doit être plus long pour faire la jonction). Il existe différents fournisseurs et certaines mairies mettent en place des commandes groupées. A installer conformément aux recommandations du fabricant. Eliminer les sacs contaminés de façon adaptée (par incinération ou la congélation à -25°C pendant une semaine pour tuer les chrysalides vivantes dans les sacs)	Pour les branches accessibles et ne présentant pas de risques : il est possible de procéder soi-même à la coupe des branches et à l'incinération des cocons. Attention : Porter les équipements de protection individuelle adaptés. Pour les branches non accessibles en toute sécurité, faire appel à une entreprise spécialisée et agréée pour le travail en hauteur

Procédures, préconisations et vidéo de démonstration de pose d'écopièges, à retrouver sur www.fgdon50.com.

D'autres techniques de lutte existent, et sont complémentaires :

- **Le piège à phéromones** qui permet la capture des papillons mâles de chenilles processionnaires au printemps, réduisant ainsi la fécondation et impactant les populations de chenilles processionnaires du pin,
- **La lutte bio-insecticide par le *Bacillus thuringiensis*** qui agit par contact ou par ingestion sur toutes les chenilles en activité. Une pulvérisation localisée, par un personnel habilité, permet de lutter contre le développement de la chenille processionnaire du pin. Il est utilisé sur des secteurs à forte infestation, en lutte curative à l'automne.



CONSEILS SANITAIRES

Les premières mesures de prévention consistent à limiter les expositions **aux poils microscopiques des chenilles** :

- Eviter de rester sous ou près des arbres colonisés ; ne pas toucher les chenilles ni les nids ou les cocons,
- Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint. Les munir de vêtements à longues manches, de pantalons, de casquettes.
- Eviter de faire sécher du linge sous des arbres contenant encore des nids,
- Ne pas utiliser du linge (serviette, vêtement) qui a été posé au sol sous des arbres colonisés ou au contact des chenilles ; veiller au rangement du linge à l'abri des contaminations,
- Arroser soigneusement les zones contaminées de manière à faire disparaître dans le sol les poils urticants et réduire ainsi les risques de contact,
- Ne pas se frotter les yeux en cas d'exposition.

En cas d'exposition ou de doute d'exposition aux poils de chenilles, **prenez une douche et changez de vêtements**. En cas d'irritation cutanée ou oculaire, de troubles respiratoires, et notamment pour les personnes allergiques et/ou asthmatiques, **consultez rapidement un médecin ou un pharmacien et, en cas d'urgence, appelez le 15**.

Vos animaux sont également sensibles aux poils urticants des chenilles et peuvent être gravement touchés. Certaines pathologies buccales nécessitent une euthanasie de l'animal. Eloignez-les des zones colonisées par ces chenilles.

Dans tous les cas, signalez la présence de nids à votre mairie.



LES PERSONNES ET ORGANISMES RESSOURCES

Pour toute question relative à l'organisation et aux méthodes de lutte, vous pouvez contacter :

l'ARS Normandie

Esplanade Claude Monet - 2 place Jean Nouzille
CS 55035 - 14050 Caen Cedex 4

✉ ars-normandie-sante-environnement@ars.sante.fr

🌐 www.normandie.ars.sante.fr

ou le réseau FREDON/FDGDON de Normandie

Calvados - Orne

FREDON Normandie
1 rue Léopold Sédar Senghor
14460 COLOMBELLES

☎ 02 31 46 96 54

✉ gaetan.douchin@fredon-normandie.fr

🌐 <https://fredon.fr>

Eure et Seine Maritime

FREDON Normandie - Site de Rouen
3 avenue Emile Basly
76120 LE GRAND QUEVILLY

☎ 02 79 40 07 65

✉ elodie.hospital@fredon-normandie.fr

Manche

FDGDON de la Manche
ZA Les Forges
50180 SAINT GILLES

☎ 02 33 05 89 89

✉ fdgdon50@fdgdon50.fr

🌐 www.fdgdon50.com

